

Pour une entrée réussie dans le monde du travail des jeunes en situation de handicap

Résumé

Etat des lieux, approches et mesures en faveur de l'insertion professionnelle initiale des jeunes et des jeunes adultes atteints dans leur santé

Soutenu et accompagné par:



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Eidgenössisches Büro für die Gleichstellung
von Menschen mit Behinderungen EBGB**

Auteure:

Regina Knöpfel

Directrice de projet Intégration professionnelle initiale, Compasso 2017-2018,

Responsable adjointe Développement professionnel Compasso

En sa qualité de réseau neutre, l'association Compasso (www.compasso.ch) joue un rôle important dans l'intégration professionnelle : elle met en réseau les employeurs avec les partenaires système concernés afin de développer conjointement des instruments appropriés. Ses membres, grandes entreprises, associations de branches et diverses, assurances sociales et assurances privées, se mobilisent dans un esprit de solidarité. Les entreprises intéressées - en particulier les PME - disposent ainsi gratuitement d'informations et d'outils pratiques pour les aider à maintenir l'employabilité des travailleurs atteints dans leur santé et à les (ré)intégrer dans le monde professionnel

Mentions légales

Informations bibliographiques de la Bibliothèque nationale suisse :

La Bibliothèque nationale suisse répertorie cette publication dans la Bibliographie nationale suisse. Informations bibliographiques détaillées peuvent être consultées sur internet à l'adresse www.helvetica.ch.

©2018 Compasso

Production et éditeur:

Compasso, Zürich

ISBN: 978-3-9525040-2-4

1. Avant-propos du président

Aux employeurs comme à tous les autres acteurs impliqués dans le processus d'intégration professionnelle des personnes diminuées pour cause de maladie, d'accident ou de handicap, Compasso offre un large savoir-faire grâce à sa structure en réseau. Ces dernières années, Compasso s'est principalement intéressée à la détection précoce et aux questions de l'intégration dans les relations de travail existantes et de réintégration après une perte d'emploi. Des outils ont été développés ou sont en cours de développement et des processus sont clarifiés dans le cadre d'une coopération assurée de manière experte et neutre. Ces instruments, dont l'efficacité pratique a été prouvée, sont mis gratuitement à la disposition de tous les intéressés.

Les informations, outils et processus afférents doivent être faciles à comprendre et à appliquer, afin de convenir également aux PME. Les projets de Compasso ont pour objectif premier de permettre aux employeurs, avec le soutien de leurs partenaires du système, d'apporter une contribution essentielle au maintien ou au rétablissement de l'employabilité des collaborateurs – de même qu'à l'employabilité des employés de demain. Mais ils servent aussi les propres intérêts de l'économie, puisque dans les jeunes en situation de handicap sommeillent souvent les forces et les potentiels qu'elle recherche, sans compter qu'en raison de l'évolution démographique, il est de plus en plus important de mettre à profit le plus largement possible le potentiel de main-d'œuvre inexploité.

Lors du déroulement du projet, il est apparu clairement que les fondements de l'insertion professionnelle, le maintien de l'employabilité et la réintégration des personnes diminuées, sont aussi les garants d'une insertion professionnelle initiale réussie. De nombreuses mesures sont déjà mises en œuvre en faveur de l'insertion professionnelle initiale des jeunes, mais leur efficacité reste incertaine si l'on considère que le nombre de nouveaux rentiers AI chez les 18-24 ans a stagné ces dernières années, alors qu'il a fortement diminué dans les autres groupes d'âge. Dans ce contexte, Compasso s'est fixé pour objectif d'identifier les situations qui commandent d'agir en faveur de l'insertion initiale dans la vie active et de préciser les actions nécessaires à cette fin.

Dans le cadre de la présente étude, la littérature existante a été évaluée, puis analysée au regard de la pratique. Ce processus a débouché sur quatre approches centrales: optimisation d'un suivi uniforme du processus, meilleure utilisation du potentiel de la formation à bas seuil existante, amélioration des statistiques et des indicateurs en vue de créer un ensemble commun de faits, enfin amélioration des conditions cadres générales. Sur cette base, des mesures concrètes ont vu le jour à l'issue de discussions avec des experts et des professionnels chevronnés. Si ces mesures, qui doivent être mises en œuvre à différents niveaux, sont abordées et appliquées de manière cohérente, l'insertion professionnelle initiale est de nouveau promise à des progrès considérables dans les années à venir.

Il est stimulant d'observer, entretemps, la volonté de tous les milieux concernés de lutter conjointement en faveur d'une insertion professionnelle initiale réussie. Cela me donne confiance, car la clé du succès réside dans la coopération et la coordination des acteurs du processus, tant au niveau des objectifs qu'à celui des personnes. Compasso est prête à mobiliser en permanence son réseau unique en matière de pratique et à contribuer au succès dans la mesure où les sponsors, les membres et les partenaires de projets lui assurent aussi leur soutien à l'avenir. Les deux choses vont de pair.

Je nous souhaite à tous de continuer ensemble à chercher des moyens toujours plus efficaces d'assurer le passage des jeunes en situation de handicap dans le monde du travail.

Martin Kaiser
Président de Compasso

2. Résumé

Situation initiale, objectifs et procédure

L'intégration initiale dans le monde du travail d'adolescents et de jeunes adultes diminués pour cause de maladie, d'accident ou de handicap retient de plus en plus l'attention des milieux politiques, de la société et de l'économie. Si le bilan que peut tirer l'AI en matière d'intégration en général au cours des dernières années est considéré comme une réussite globale, des incertitudes subsistent quant à l'efficacité de l'insertion professionnelle initiale. En lien avec le projet « Développement continu de l'AI », le législateur a conclu qu'il était nécessaire d'étoffer les instruments destinés aux jeunes et aux jeunes adultes. Ce projet de loi et les mesures correspondantes font actuellement l'objet de discussions au Parlement. Dans ce contexte, Compasso s'est fixé pour objectif de faire un bilan complet de la situation de l'insertion professionnelle des jeunes et des jeunes adultes atteints dans leur santé. Pour cela, elle a d'abord effectué des recherches bibliographiques sur des bases sélectionnées entre 2007 et fin 2017 et a dressé un premier état des lieux fondé sur la littérature.

Sur la base de l'analyse documentaire, une deuxième étape a consisté à examiner plus en détail à partir du début de 2018 la situation actuelle avec les partenaires du réseau Compasso. L'objectif consiste à répondre à cette question: les expériences des différentes personnes associées au processus du contact initial avec le monde professionnel coïncident-elles avec les résultats de la théorie ? Compasso a réussi à mieux intégrer dans cette évaluation la position des employeurs et des associations patronales, c'est-à-dire leurs idées et leurs besoins. Ceux-ci ont été utilisés pour développer les actions et les mesures concrètes à prendre, car la pratique est décisive pour le succès d'une première intégration professionnelle. Pour atteindre les objectifs, des groupes de discussion ont été formés, des entrevues individuelles ont été menées et des questions pertinentes débattues dans divers cercles de Compasso. A partir de la situation de départ et des objectifs fixés, l'accent a été mis en particulier sur les jeunes et les jeunes adultes en quête d'une attestation fédérale professionnelle AFP ou d'un certificat fédéral de capacité CFC. Il s'agit aussi de s'intéresser aux jeunes qui suivent une formation pratique de deux ans en dehors du champ d'application de la loi sur la formation professionnelle. La priorité est mise sur les domaines où il est difficile de prendre pied durablement sur le marché du travail primaire.

Développements prometteurs au cours des dix dernières années

Alors qu'en 2007, la principale exigence consistait à créer davantage d'opportunités de formation à bas seuil, les acteurs concernés reconnaissent qu'il existe actuellement, dans la pratique, suffisamment d'opportunités à bas seuil pour les jeunes en difficulté. Le passage de l'école à la formation professionnelle fonctionne fondamentalement bien.

Des instruments appropriés et un réseau de personnes accompagnant les jeunes et les entreprises de formation sont également disponibles en principe. La volonté d'améliorer l'insertion professionnelle initiale des jeunes handicapés est perceptible dans de nombreux secteurs. Il y a consensus sur le fait qu'une attitude inclusive est judicieuse et socialement souhaitable. D'autre part, la Transition II de la formation à la vie active pose encore des défis majeurs qu'il s'agit de relever.

Action nécessaire et mesures

Afin de donner plus de chance dans la durée à l'intégration professionnelle initiale des jeunes atteints dans leur santé, l'accès au marché du travail primaire doit être encore amélioré. La nécessité d'une action, révélée par la comparaison des résultats de l'analyse documentaire avec l'expérience pratique, pointe deux objectifs principaux : Tout d'abord, il est nécessaire de combiner et d'assouplir les lieux de formation dès le stade de la formation. Ensuite, la perméabilité vers le marché du travail primaire peut être mieux assurée une fois la formation institutionnelle terminée. Pour atteindre ces objectifs,

différentes approches doivent être adoptées, l'engagement des partenaires du système concernés à reconnaître la nécessité d'agir et à agir en conséquence restant déterminant.

Quatre approches ont été identifiées, qui sont signalées de manière très simplifiée dans le graphique ci-dessous. Dans les paragraphes suivants, les approches combinées à diverses mesures possibles sont brièvement expliquées.

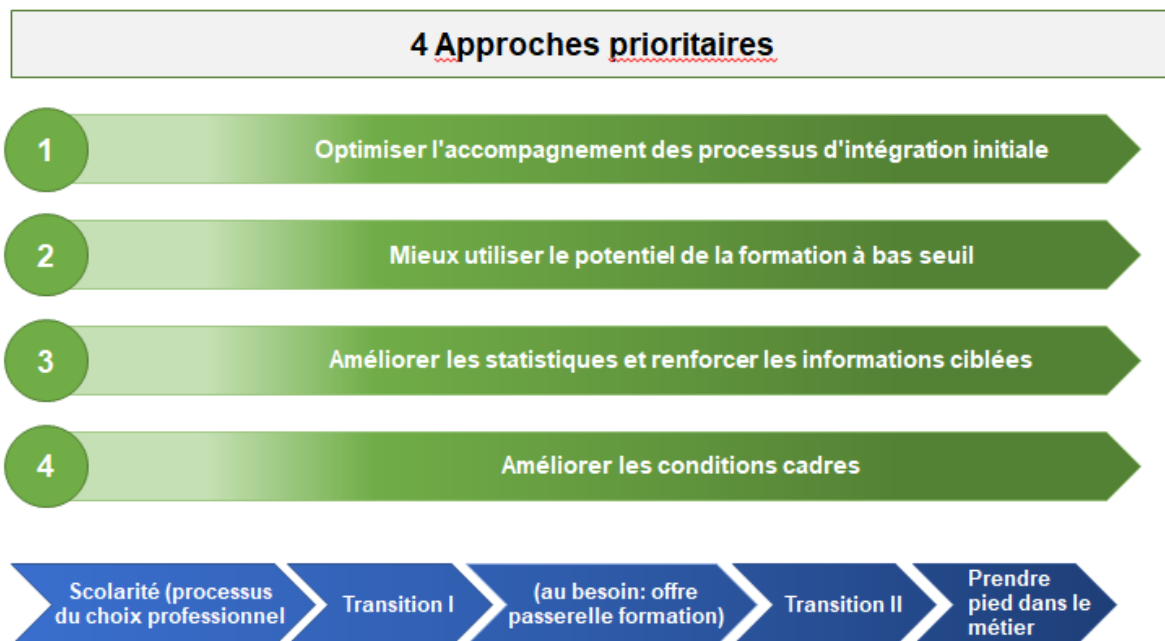


Figure 1: Aperçu des pistes d'action prioritaires, présentation propre, Compasso 2018

Approche 1 – Optimiser l'accompagnement des processus d'intégration initiale

Dans le cadre de l'analyse documentaire et de l'approfondissement de la pratique, il est apparu que les jeunes gens diminués et leurs parents apprécient un accompagnement fiable du processus par une source unique. L'accompagnement et l'assistance devraient déjà être disponibles lors des deux dernières années scolaires, au stade du choix de carrière, et ne devraient prendre fin que lorsque la phase de transition vers la vie active suivant la fin de la formation est définitivement achevée. Les employeurs aussi comptent sur un accompagnement fiable du processus, qui les soutienne dans le traitement des jeunes en situation de handicap et soit également attentif aux besoins de l'économie. En particulier, il doit leur être possible, même dans la phase où les jeunes prennent pied dans le monde du travail, d'obtenir un soutien ciblé si nécessaire afin de favoriser le succès durable de leur première insertion professionnelle.

Actuellement, de nombreuses personnes différentes sont impliquées, qui interviennent dans des perspectives diverses et dans des constellations spécifiques. Il s'agit notamment des responsables disponibles pour la gestion de cas au titre de la formation professionnelle dans les écoles et les écoles professionnelles, les Offices AI ou encore au niveau cantonal. La normalisation et la simplification de l'accès sont particulièrement utiles pour les jeunes handicapés et leurs employeurs. Dans le cadre du "développement continu de l'AI", les jeunes et les jeunes adultes souffrant de troubles psychiques ont déjà accès au dépistage précoce et au cofinancement par les offres passerelles des services cantonaux et la gestion de cas Formation professionnelle. Les mesures visant à optimiser l'accompagnement à l'intégration initiale appuient l'orientation du "développement continu de l'AI" et améliorent la coopération au niveau cantonal. Ces deux mesures peuvent encore être prises en compte au niveau de la LAI dans le cadre du traitement du projet Développement continu de l'AI et

être intégrées dans des réglementations juridiques claires.

Mesure M1 : Ancrage de l'accompagnement du processus et du financement

Une première mesure vise à faire en sorte que l'accompagnement précoce des jeunes dans le cadre du développement continu de l'AI soit encore mieux assuré grâce à un ancrage concret dans la loi et à la prolongation de cet accompagnement jusqu'à la fin de leur formation ou à leur installation durable dans le marché du travail.

Mesure M2 : Clarifier le processus Gestion de cas Formation et enseignement professionnels

Une deuxième mesure soutient les jeunes qui suivent une formation avec des difficultés accrues ou qui rencontrent des problèmes par la suite, même s'ils n'ont pas (encore) de lien avec l'AI. L'accompagnement du processus et le financement de la gestion de cas attachée à la formation et à l'enseignement professionnels doivent être clarifiés en lien avec l'appui fourni par les conseillers professionnels des Offices AI.

Approche 2 - Mieux utiliser le potentiel de la formation à bas seuil

Afin d'améliorer encore la perméabilité de la formation à bas seuil vers les formations conformément à la loi sur la formation professionnelle et de promouvoir davantage les solutions de suivi de la formation institutionnelle sur le marché du travail primaire, le contenu, la valeur et les objectifs de la formation pratique devraient être largement connus. Cela a été démontré dans l'analyse documentaire et confirmé dans l'approfondissement de la pratique. La possibilité pour les jeunes personnes handicapées et les employeurs potentiels d'apprendre à se connaître a du sens et permet une évaluation bien étayée. Il faut donc créer davantage d'options permettant aux employeurs d'accepter les jeunes handicapés sans "risque" et d'apprendre à apprécier leur valeur pour leur entreprise dans le cadre d'une coopération concrète.

Les employeurs souhaitent également connaître en toute transparence les compétences et aptitudes acquises et utilisables des jeunes atteints dans leur santé, dans chaque cas en rapport avec les ressources disponibles et leurs limites. Ils peuvent ainsi déterminer si un(e) candidat(e) est vraiment à la hauteur des exigences et des conditions du milieu de travail. Une évaluation réaliste aide à trouver des emplois convenables. Cela évite à la fois à la personne à intégrer et à l'entreprise d'être déçue.

Mesure M3 : Promouvoir les stages sur le marché du travail primaire

De la part des prestataires de formations à bas seuil dans la seconde moitié de la formation, les responsables des Offices AI devraient systématiquement exiger des stages allant jusqu'à six mois sur le marché du travail primaire. Des exemples pratiques ont montré que certaines institutions ont intégré des stages d'une durée maximale de six mois dans la seconde moitié de la formation pratique. Ces stages ont lieu sur le marché primaire du travail; les jeunes et les entreprises ont toujours une personne de contact dans l'institution. L'expérience montre que cette approche facilite une transition ultérieure vers le marché primaire. La mise en œuvre de cette mesure peut être abordée par les Offices AI et reprise à court ou moyen terme dans les négociations à venir sur les accords de coopération. Une adaptation de la loi n'est pas nécessaire pour cela.

Mesure M4 : Utiliser l'AIC et le PIR en combinaison

Dans le cadre de l'approfondissement de la pratique, "l'attestation individuelle de compétences" (AIC) s'est avérée un précieux instrument précieux pour la représentation de l'autorité et des capacités acquises et utilisables des jeunes gens atteints dans leur santé. L'AIC jouit d'une large assise et a été

développé dans le cadre d'un projet mené par INSOS Suisse en collaboration avec la Conférence suisse des offices de formation professionnelle CSFP, l'Union suisse des arts et métiers et d'autres partenaires de projet pour trois branches. Elle contribue à créer la transparence souhaitée en décrivant les compétences et aptitudes acquises et utilisables de manière uniforme pour l'économie ou les entreprises des branches correspondantes. Une extension à d'autres branches et domaines professionnels est judicieuse et relève de la responsabilité des organisations du monde du travail. Afin de savoir en même temps si les jeunes sont à la hauteur des exigences et des conditions sur le lieu de travail, l'AIC peut être utilisée en combinaison avec le profil d'intégration axé sur les ressources (PIR) de Compasso, qui doit encore être perfectionné par Compasso à cette fin.

Approche 3 - Améliorer les statistiques et renforcer les informations ciblées

Faute de données suffisantes, il est actuellement difficile de se prononcer sur la relation entre les mesures et les services utilisés pour l'insertion professionnelle initiale des jeunes handicapés d'une part, et les effets qui en résultent sur l'intégration visée d'autre part. Il est particulièrement malaisé de suivre le passage de la formation à l'emploi, car souvent les CV des jeunes ne peuvent être évalués que rétrospectivement. Dans diverses études, dont la plus récente, datée de 2018, est signée N. Baer et al., les cohortes ont été interrogées après-coup sur leur situation professionnelle et financière. Compte tenu du caractère très individuel des parcours de vie, il est probable que dans le futur, il ne sera possible d'obtenir des informations détaillées sur la transition vers la vie professionnelle que dans le cadre de projets de recherche.

L'objectif doit toutefois rester d'en savoir plus, à l'avenir, sur l'utilisation efficace des ressources, instruments, mesures et services existants. Sur le plan du contenu, outre le nombre et le coût des services effectués par les offices AI, les résultats en termes d'impact devraient être connus, en ce sens qu'au moins le but prévu des mesures visées devrait être saisi comme étant réalisé ou non réalisé.

Mesure M5 : Identifier les interdépendances

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) est appelé à fournir des repères correspondants au moins pour la formation professionnelle initiale. D'autres chiffres, données et faits contribuant à renforcer l'acceptation de personnes atteintes dans leur santé sur le marché du travail primaire devraient être développés sur une base conceptuelle à moyen et long termes. Différents acteurs au niveau national doivent être impliqués dans le développement du concept afin de pouvoir démontrer de manière exhaustive l'effort global et les effets obtenus en matière d'intégration. Il peut s'agir par exemple de la CDIP, du SECO, de la CSIAS, de l'UPS, d'Inclusion Handicap. Des directives uniformes pour la collecte des chiffres clés au niveau national et cantonal sont utiles pour pouvoir étayer à l'avenir la situation de l'intégration professionnelle initiale sur l'ensemble du processus par des déclarations confirmées et d'en tirer des potentiels d'optimisation. L'Office fédéral des assurances sociales devrait prendre l'initiative en la matière.

Mesure M6: montrer des exemples de bonnes pratiques

A court terme, il est possible d'améliorer la situation en fournissant des informations ciblées sous la forme d'exemples d'intégration réussie de cas individuels. Il est souhaitable de développer l'aspect pratique du site web de Compasso avec la présentation de multiples exemples de bonnes pratiques en faveur de l'insertion professionnelle initiale.

Approche 4 - Améliorer les conditions cadres

Selon l'expérience pratique, les employeurs jugent nécessaire de suivre deux aspects concernant les conditions cadres de l'insertion professionnelle initiale: d'un côté le salaire devrait pouvoir être inférieur au salaire minimum selon la CCT si la productivité est initialement ou durablement inférieure au salaire minimum requis. De l'autre, les prestations de l'AI devraient être généralement structurées de telle sorte qu'elles favorisent aussi l'intégration en cas de rente partielle. En cas de hausse de productivité, les employeurs ne peuvent pas offrir de conditions attrayantes aujourd'hui dans la situation où le revenu est inférieur d'un peu moins de 40% à celui d'un salarié non handicapé. Si une rente AI partielle a été accordée pour une perte de revenu égale ou supérieure à 40 %, elle cesse d'être versée suite à une augmentation correspondante du revenu. Par conséquent, les jeunes ne sont guère incités à renforcer leur productivité dans la mesure où l'augmentation du revenu ne compense souvent pas la perte de la rente partielle.

Mesure M7 : Éviter les mauvaises incitations et renforcer les bonnes

Le modèle de rente prévu dans le cadre du développement continu de l'AI doit être reconsidéré et une alternative pour les jeunes adaptée à leur insertion professionnelle initiale doit être développée.

Mesure M8 : Développer des incitations sur la base du partenariat social

Pour renforcer les incitations dans le cadre des conventions collectives de travail, les organisations patronales de branches et régionales sont invitées, conjointement avec les syndicats et les organisations de travailleurs, à élaborer sous l'égide du partenariat social des solutions appropriées ou des modèles de bonnes pratiques qui ont un sens pour chaque secteur ou région et qui favorisent l'intégration.

Conclusion

En résumé, huit recommandations de mesures appropriées peuvent être formulées à partir des quatre approches dictées par la nécessité d'une action. Compasso juge particulièrement urgent l'examen immédiat des mesures M1, M2 et M7 concernant l'accompagnement continu des processus et l'amélioration des conditions-cadres se rapportant au projet "Développement continu de l'AI". Étant donné que le cercle des jeunes est au cœur de ce développement continu, il est logique d'inclure les résultats de l'état des lieux dans les consultations relatives au projet.

Pour toutes les mesures, une coopération ciblée entre les destinataires susmentionnés est nécessaire. L'accent devrait être mis sur le bien-être des jeunes, qui ont déjà un bien meilleur pronostic pour leur vie professionnelle future une fois qu'ils ont pris pied avec succès sur le marché du travail. Dans une situation de pénurie de personnel qualifié, le potentiel des travailleurs devrait être maximisé en apportant aux jeunes un soutien et des perspectives appropriés.

Mesures	Cibles
<p>M1: Ancrage de l'accompagnement du processus et du financement</p> <p>Assurer l'accompagnement du processus et son financement depuis l'étape du choix de carrière jusqu'à l'insertion dans la vie active</p>	<p>Législation:</p> <p>Ancrer dans la loi des réglementations ciblées dans le cadre du projet Développement continu de l'AI</p>
<p>M2: Clarifier le processus Gestion de cas Formation professionnelle</p> <p>Assurer au plan cantonal l'accompagnement du processus et le financement via la gestion de cas Formation professionnelle</p>	

Mesures	Cibles
<p>M3: Promouvoir les stages sur le marché du travail primaire</p> <p>Encourager les formations et les institutions liées à des stages sur le marché primaire du travail</p>	<p>Offices AI et institutions: accords de coopération</p>
<p>M4: Activer l'AIC et le PIR en combinaison</p> <p>Développement des instruments pratiques existants, sur la base des compétences et aptitudes acquises grâce à eux, et démonstration compréhensible de la résilience aux exigences du milieu de travail et aux conditions cadres.</p>	<p>Organisations du monde du travail, associations de branches et Conférence suisse des offices de formation professionnelle: Renforcement de l'AIC et développement ultérieur du PIR avec Compasso</p>
<p>M5: Identifier les interdépendances</p> <p>Améliorer les statistiques en collectant et en communiquant des données sur les interdépendances de l'insertion professionnelle initiale.</p>	<p>Office fédéral des assurances sociales, données transversales en collaboration avec d'autres partenaires du système: Développement du concept de mesure d'efficience</p>
<p>M6: Montrer des exemples de bonnes pratiques</p> <p>En faveur de l'insertion professionnelle initiale, mettre à disposition des praticiens sur le site web de Compasso de multiples exemples individuels concrets d'intégration réussie.</p>	<p>Compasso avec le soutien du BFEH: développement de la page web</p>
<p>M7: Eviter les mauvaises incitations et renforcer les bonnes</p> <p>Supprimer les mauvaises incitations de la LAI et au niveau de l'exécution cantonale et renforcer les incitations à l'intégration des jeunes sur le marché du travail primaire en réexaminant l'accès aux rentes</p>	<p>Législation: Définir des réglementations ciblées dans le cadre du projet Développement continu de l'AI</p>
<p>M8: Développer les incitations sur la base du partenariat social</p> <p>Renforcer les incitations dans le cadre de la coopération entre partenaires sociaux en soutenant des règlements favorables à l'insertion professionnelle initiale des jeunes atteints dans leur santé.</p>	<p>Associations patronales et de branches régionales en collaboration avec les partenaires sociaux (syndicats / associations de travailleurs): Poursuite du développement ou conception de modèles de bonnes pratiques /solutions de branches</p>